

# COURRIER

## DE LA SAMBRE.



N° 216.

LUNDI ET MARDI.

10 ET 11 SEPTEMBRE 1832.

### GRÈCE.

L'assemblée nationale s'est réunie le 25 juillet à Nauplie. Les troupes françaises ont évacué le faubourg où elle tient ses séances, afin de laisser toute liberté à ses délibérations. Dès sa première séance, le fatal esprit de division a soufflé sur les députés; de vives contestations se sont élevées. Les membres les plus ardents ont demandé que l'assemblée se déclarât constituante, ce qui serait sans danger s'il y avait union et si les Colocotroni, les Zavelas, les Kalerdji et les Capo-d'Istria ne faisaient pas de l'opposition de carrefour et de grandes routes pour influencer l'assemblée, l'intimider, la gouverner ou la perdre. Le sénat s'est opposé à la prétention de l'assemblée nationale, mais la question n'est pas encore jugée. On a cependant procédé à la nomination des président et vice-président, et à la formation du reste du bureau.

Notoras, qui a déjà présidé plusieurs fois, a été élu président; la vice-présidence a été donnée à Mavrocordato.

— On écrit de Nauplie, le 3 août: Toutes les villes principales tiennent pour le gouvernement d'Othon I<sup>er</sup>, grâce à nos troupes qui y sont en garnison. En voici la distribution: à Nauplie, cinq compagnies du 3<sup>e</sup> bataillon du 21<sup>e</sup> léger, et un bataillon du 57<sup>e</sup>, sous le commandement supérieur du général Corbet; à Coron, trois compagnies du 21<sup>e</sup>; à Modon, un bataillon du 21<sup>e</sup>; à Nisi et Calamata, quatre compagnies du 2<sup>e</sup> bataillon de droite du 21<sup>e</sup>; à Navarin, quatre compagnies du 2<sup>e</sup> bataillon de gauche du 21<sup>e</sup>.

Le restant du 21<sup>e</sup> et du 57<sup>e</sup> se trouve vers Patras et dans quelques petits endroits où nos troupes sont campées en plein air, et d'où elles se portent partout où la tranquillité est menacée.

### PRUSSE.

BERLIN, 26 août. — *Deutsche allgemeine Zeitung.* — Notre commune est actuellement en discussion avec le ministère qui prétend diriger l'établissement de clinique chirurgicale. Cette institution a beaucoup de ressources; la ville complète ce qui lui manque, moyennant cela elle place ses pauvres dans l'établissement quand ils sont malades.

Les troupes occupent depuis quelques jours leur camp à Teltow; elles ont été appelées des districts autour de Berlin jusqu'à Francfort-sur-Oder et Ruppin; elles se réduisent au 3<sup>e</sup> corps d'armée; le 2<sup>e</sup> et le 4<sup>e</sup> corps n'en sont pas, quoi qu'aient dit les gazettes. Le prince Guillaume, qui est revenu de Pétersbourg, a pris le commandement en chef. On attend aussi de jour en jour notre ministre de la guerre qui revient de Francfort; il n'avait pris un congé que pour rétablir sa santé. Depuis quelques jours les primes de notre emprunt baissent considérablement; leur plus grande hausse a été de 8%. Provisoirement l'association du commerce maritime ne met en circulation que les deux tiers de la somme demandée; elle veut prêter elle-même les autres 4 millions d'écus, ou en d'autres mots, sur les 12 millions d'écus dont l'état a besoin, les capitalistes en fournissent 8 et le reste est fourni par l'association maritime considérée comme société particulière.

On dit que la police a fait venir et interrogé plusieurs jeunes gens qui s'occupent de travaux littéraires, pour qu'ils déclarassent s'ils sont auteurs des *Lettres de Berlin*, qui paraissent chez Koenig, à Hanau; mais on n'a rien découvert. Le style de ces lettres est tellement analogue à l'esprit d'une certaine coterie littéraire ici, qu'il serait difficile de dire à quel individu il appartient. L'auteur n'a fait que prouver sa bonne volonté; il faudrait que la cause de la liberté fût défendue non seulement par des enthousiastes, mais aussi par des hommes de talent.

*Correspondant de Nuremberg.* — Les projets de grandes constructions que l'on reprend maintenant paraissent annoncer que l'on compte sur la durée de la paix. C'est ainsi que l'on veut achever les édifices de l'université qui coûteront 200,000 écus.

En Silésie le choléra et la petite vérole se propagent de plus en plus. Le prince Guillaume, frère du roi, qui se trouve à Fischbach, est attendu ici parce que l'épidémie approche de sa maison de campagne. Chez nous aussi le choléra se montre encore. Tous les mois on présente au roi des états sanitaires de l'armée; d'après le dernier, il y a, dit-on, dans les hôpitaux militaires, 30,000 hommes, ce qui ferait pour les 120,000 hommes que nous avons sous les armes, 1 malade sur 3 soldats 1/2. On attribue cet état fâcheux aux suites des cordons sanitaires. Il y a quelque semaine, un sous-officier ayant trouvé dans la rue une lettre séditieuse qui était ouverte, la porta à la police, qui interroga le docteur Freidenberg à qui elle était adressée. Il avoua ne pas connaître l'écriture. Il paraît que des lettres semblables ont été adressées à plusieurs habitans qui les ont portées à la police.

En répondant aux propositions des états provinciaux de la Mark et de la Lusace, le roi a promis l'institution des tribunaux d'arbitrages, que le président, M. de Schoen, a déjà introduits avec grand succès dans le royaume de Prusse; ils abrègeront les longs procès pour diffamation qui sont nombreux chez nous. Il paraît que le gouvernement ne s'arrêtera

pas là, et qu'il exécutera ensuite le projet du ministre, M. de Brenn, d'étendre les attributions des commissaires de police, et de leur donner la faculté de juger les causes pécuniaires et de diffamation de peu d'importance.

*Gazette d'Augsbourg.* — Il y avait autant de modestie que de juste fierté dans le refus que le professeur Boeckh a fait d'entrer dans le haut collège de censure, place qu'on lui a offerte trois fois. A la fin il a déclaré qu'il aimerait mieux renoncer même à sa place de professeur que de céder aux instances qu'on lui faisait. Dans un discours prononcé à la dernière fête du roi, ce professeur a pourtant prouvé qu'il n'est point animé de sentimens révolutionnaires. Un autre membre de l'université a annoncé qu'il cessait la publication de ses mémoires sur la législation prussienne, pour la quelle il était trop gêné par la censure. Il ajoute, dans son avis, qu'il lui paraîtrait peu patriotique de continuer cet ouvrage dans l'étranger, parce qu'on pourrait croire qu'un légiste prussien ne peut même pas dire son avis sur les lois de sa patrie.

De pareilles protestations en faveur du bon sens ne partent pas seulement, en Prusse, des particuliers, mais aussi de hautes notabilités. On avait suspendu de ses fonctions le professeur Welcker de Bonn à cause de ses expressions libérales. Ne pouvant justifier cette suspension aux yeux du public, on a jugé à propos de la révoquer. On se rappelle la lettre de M. de Raumer qui annonçait que la censure empêchait la publicité d'un discours que le roi même avait approuvé. Ce même professeur a donné sa démission de membre du haut collège de censure, parce qu'on ne voulait pas permettre aux journaux prussiens d'annoncer sa brochure sur *la chute de la Pologne*, publiée à Leipzig. Là-dessus il a reçu du roi même la mission d'écrire d'après les documens l'histoire de ces événemens. Elle est faite; actuellement on fait des difficultés pour la laisser paraître. L'université de Berlin vient de protester contre cette nouvelle contrainte imposée à la science, en élisant M. de Raumer pour son recteur.

### PORTUGAL.

LISBONNE, 27 août. — L'escadre de don Miguel est de nouveau à la veille de mettre à la voile pour se rendre à Porto. Le vaisseau *Don Juan VI*, qui avait reçu de très-fortes avaries, a été radoubé avec une activité surprenante, mais bien qu'il doive sortir à la mer après demain, il n'est pas en état de soutenir une bonne bordée d'une seule frégate; et tout le monde croit en général que cette seconde sortie sera aussi chevaleresque que la première, et que sous peu de jours nous verrons rentrer dans les eaux du Tage la flotte miguéliste.

La rigueur que déploient les sicaires de don Miguel devient tous les jours plus effrayante. Un nombre considérable d'arrestations se font journellement, et avant-hier, pour comble d'horreur et d'épouvante, deux jeunes officiers ont été fusillés sur le *Terreiro do paço*. Leur crime n'était autre que celui de s'être entretenus au café des affaires de don Pedro, et d'avoir montré quelque résistance lorsque les sbires de la police vinrent s'emparer, sans déclaration préalable et de la manière la plus brutale, de leurs personnes. Ils ont été jugés par une cour militaire qui sera désormais permanente, et qui enverra probablement au gibet tout ce qui nous reste d'hommes nobles et généreux.

Un nombre considérable d'officiers, sergens et soldats espagnols se trouvent dans notre capitale. On les dit déserteurs, mais il n'en est rien; car nous savons d'une manière à peu près certaine que plusieurs bataillons des troupes espagnoles cantonnées à la frontière ont pénétré sur notre territoire.

### SUISSE.

BERNE, 30 août. — La police vient d'arrêter plusieurs individus, les nommés Deg, Hanni, Hoffmann et d'autres encore, tous prévenus d'avoir reçu de l'argent pour diriger des menées politiques tendant à renverser l'ordre de choses actuel. Ensuite de leurs dépositions, près de 40 personnes ont été appelées devant le juge d'instruction. Des arrestations ont également eu lieu dans la préfecture de Thune, à Spitz et à Frutigen. En vertu des pleins pouvoirs accordés au conseil d'état par le grand conseil, ce premier envoi à Berthoud huit canons et six obusiers, avec des munitions.

Le chevalier d'Horer a, dit-on, reçu l'ordre de quitter cette ville dans quinze jours; on l'accuse d'intrigues politiques.

Voici l'extrait de deux lettres particulières de Berne, datées du 30 août, et insérées dans le *Journal de Neuchâtel*.

*Première lettre.* — Lundi dernier on a saisi quelques individus soldés par l'aristocratie, qui faisaient le métier de recruteurs. Depuis leur arrestation, ils ont rapporté qu'ils étaient plusieurs mille hommes qui, depuis le 25, recevaient une paie et se trouvaient répandus dans la campagne, et principalement dans le pays d'en-haut; ils ont même dû révéler le nom du maître-payeur et la quantité de fournisseurs de la noblesse. Ensuite de ces communications, on a fait plusieurs arrestations

importantes. Il se trouve ici plusieurs Neuchâtelois connus par leur initiative contre les constitutions nouvelles, entre autres MM\*\*\*\*.

*Seconde lettre.* — Quelques mouvemens se sont manifestés parmi les partisans de l'ancien gouvernement; nos jeunes aristocrates ont voulu tenter une réaction en enrôlant du monde; le gouvernement en a eu connaissance, et a fait plusieurs arrestations; on cite le major Fischer, d'Eichberg; de Werth, de Soffen; de Lentulus, Wyss, de Guminen, et autres. Des canons et des obusiers ont été envoyés aujourd'hui par le gouvernement à Berthoud. Le petit conseil a été assemblé jusqu'à onze heures de la nuit, et la nuit auparavant la garnison (4 compagnies) est restée sur pied, fusils chargés. Cependant nous sommes fort tranquilles; l'affaire paraît étouffée; elle était trop mal emmanchée, et l'immense majorité de notre peuple est fortement prononcée contre le rétablissement de l'ancien ordre de choses. On dit que le major Fischer se défend avec 40 hommes à sa campagne (Eichberg) près de Thune, et qu'un détachement de landjager n'a pu le prendre. Au départ du courrier pour Neuchâtel, 2 compagnies de la garnison de la ville venaient de prendre la route de Thune.

NEUCHÂTEL, 31 août. — Aujourd'hui la cour de justice de Neuchâtel, après trois heures et un quart de délibération, a rendu sa sentence dans l'affaire de M. Gonzalve Petitpierre, rédacteur du *Journal de Neuchâtel*. Ne trouvant pas qu'il y ait dans les articles incriminés les caractères de provocation à la révolte et de diffamation envers le gouvernement, elle a renvoyé le prévenu absous. Le maire de Neuchâtel s'est porté appelant de cette sentence, au nom du gouvernement, par devant le tribunal des trois-états.

BÂLE, 30 août. — Le gouvernement cantonal a adressé, sous la date du 25 courant, une circulaire à tous les cantons contre la résolution de la diète sur la séparation du canton de Bâle. Après avoir rappelé l'arrêté du 22 février, par lequel le grand conseil retirait son administration aux 46 communes insurgées, il ajoute non seulement que la résolution prise à cet égard ne fut que provisoire, mais encore qu'un vote général des communes fut expressément réservé par sa députation en diète; que cette déclaration fut répétée plusieurs fois, et qu'ainsi il n'est pas exact de dire que le gouvernement a renoncé de fait à ses droits sur lesdites communes.

Après divers détails sur toutes les circonstances qui ont suivi cette déclaration, la circulaire se termine ainsi: « Nous ne pouvons pas croire que l'autorité supérieure de notre canton se soumette jamais à une résolution qui blesse si profondément les droits de notre état et de nos communes, et nous attendons en conséquence de vous, fidèles et chers confédérés, que vous y resterez étrangers, et confirmerez de nouveau la demande positive de notre état, pour qu'une votation libre de tous les citoyens de notre canton habiles à voter, d'après nos lois, soit ordonnée sous l'inspection fédérale. »

## FRANCE.

PARIS, 7 septembre.

Les mutations de troupes annoncées dans la Vendée ont été contremandées samedi par un ordre ministériel. Aucun régiment d'infanterie ne quitte sa garnison, et tous recevront les conscrits des départemens de la Bretagne. Les chasseurs seuls opèrent leurs mouvemens.

— L'*Indicateur* de Bordeaux annonce que d'après une décision du ministre de la guerre, les réfugiés polonais sont assimilés, à compter du 1<sup>er</sup> septembre, aux troupes françaises, et qu'ils recevront le logement, le pain et les frais de route.

— M. Lehon, envoyé extraordinaire de Belgique à Paris, ayant eu quelques rapports de société avec M<sup>me</sup> veuve de Feretti, avait prêté à cette dame une somme d'argent qui ne fut point rendue à l'échéance. De là, réclamations du diplomate, qui n'obtinrent aucun résultat. M. Lehon connaissait le goût de M<sup>me</sup> de Feretti pour les fleurs et les beaux arbustes; il envoya donc un huissier à Marly-le-Roi, où cette dame possède une belle propriété et un magnifique jardin. Le choix du messager annonçait assez qu'il ne s'agissait pas de satisfaire une simple curiosité: en effet l'officier ministériel n'y venait que pour saisir, et saisit 120 orangers, 20 grenadiers et lauriers-roses.

M<sup>me</sup> de Feretti fit sur-le-champ présenter son jardinier, le sieur Manceau, qui exhiba un acte sous seings-privés, enregistré tout fraîchement du jour même de la saisie, et qui lui faisait vente, par M<sup>me</sup> de Feretti, des objets que l'huissier mettait sous la main de justice. Mais il parut bien que le sieur Manceau jouait le rôle de ces hommes de paille placés dans les jardins pour effrayer les oiseaux de proie; du moins le tribunal de Versailles en trouva la preuve, entre autres circonstances, dans cette renonciation de l'acte de vente, suivant laquelle les arbustes vendus devaient rester pendant un an encore dans la propriété de M<sup>me</sup> de Feretti. La saisie-exécution fut donc maintenue, sans que le jardinier Manceau se présentât devant le tribunal pour la faire annuler.

— La cour d'assises de Niort vient de condamner le chef de bande Segundi à mort; Bonet aux travaux forcés à perpétuité; un autre prévenu a été condamné à 8 ans de réclusion. Trois autres ont été acquittés.

— Chaque jour le peuple se porte à des excès contre les saint-simoniens qui se promènent au milieu des rues avec leur costume. Hier encore, MM. Desloge et D. Eichthal, qui se promenaient sur le boulevard de la Bastille ont été insultés, et un commissaire de police a été obligé d'intervenir, ainsi que les agens de police pour les préserver d'outrages plus graves.

— On écrit de Genève, le 3 septembre: Le complot, qui vient d'être déjoué par les autorités de Berne, avait des ramifications à Bâle et à Neuchâtel. Ce complot était très-sérieux et sur le point d'éclater lorsqu'il a été découvert. Des visites faites au domicile des chefs de la conjuration, à Berne, ont fait découvrir des paysans armés et cachés dans des maisons.

— La cour de cassation avait à prononcer sur deux pourvois; l'un de

M. Berryer fils et autres accusés, demandant à ne pas être renvoyés devant une autre cour d'assises que celle de la Loire-Inférieure (Nantes); la cour, conformément aux conclusions du procureur-général, a ordonné le renvoi pour cause de sûreté publique, devant la cour d'assises du département de Loire-et-Cher (Blois).

L'autre, du procureur-général près la cour d'Aix contre l'arrêt de cette cour, qui déclarait illégale l'arrestation de 6 passagers sur le *Carlo Alberto*, ordonne leur mise en liberté.

M. Richard, conseiller-rapporteur, a exposé les faits et les motifs du pourvoi. Cet arrêt est attaqué dans sa disposition qui annule l'arrestation des prévenus qui se trouvaient à bord du bâtiment sarde, que la cour a considéré comme territoire étranger. M. le procureur-général d'Aix demande, en outre, le renvoi à une autre cour pour cause de sûreté publique.

M<sup>e</sup> Hennequin, avocat de M. de Saint-Priest, duc d'Almazan, et de M. de Bourmont fils et consorts, prend la parole: « Messieurs, dit-il, si le respect du droit des gens ne se retrouvait pas aujourd'hui sur tous les points du globe, c'est à la France qu'il appartiendrait de l'enseigner au monde.

Aussi, messieurs, c'est un événement qui offre un singulier contraste avec les mœurs et les habitudes de la nation, que celui qui conduit les accusés devant vous.

Dans l'hypothèse où vous n'imprimeriez pas ce qui est votre ouvrage au monument si national, quoique encore inachevé, dont la cour d'Aix vient de jeter les bases, il serait vrai de dire que le principe de l'inviolabilité ne serait qu'une vaine illusion, relégué dans les consciences, mais inhabile à protéger les hommes.

Le défenseur établit en premier lieu que l'inviolabilité du territoire étranger s'étend à l'inviolabilité du pavillon des autres puissances.

Je comprends bien, dit-il, que, si le complot avait pris le caractère de la tentative, s'il y avait eu nécessité actuelle de la défense de notre territoire, on aurait pu saisir les conspirateurs en flagrant délit; mais il n'y a pas eu de flagrant délit; la cour d'Aix reconnaît que le *Carlo-Alberto* ne s'était approché des côtes de France que pour réparer ses avaries, et sans aucun préparatif d'agression instantanée.

Nous concédons au gouvernement menacé l'exception de sa défense personnelle; il serait téméraire de soutenir le contraire devant la première cour du royaume, mais il n'y a de légitime défense que lorsque l'attaque est instantanée. Or, le navire le *Carlo-Alberto* était au milieu de la Ciotat, sur le territoire du roi de Sardaigne; c'était, selon la si gracieuse et si juste expression du rapport, une colonie flottante qui y conservait le caractère de sa nationalité. Ce navire n'était pas seulement un bâtiment neutre; puisque la paix règne sur les mers, c'était le bâtiment d'une puissance amie, d'une puissance faible, et surtout d'une puissance alliée.

Le défenseur réfute, quant au privilège de la nationalité, les argumens tirés par M. le procureur-général d'Aix, d'un avis du conseil d'état, en date du 26 novembre 1806 et d'une autre décision de 1807.

Qu'il me soit permis, dit M. Hennequin, de répondre à une imprudente objection de M. le procureur-général. Il s'agit de la présence à bord du *Carlo-Alberto* de la duchesse de Berri. Eh bien! la duchesse de Berri n'était point sur ce navire lorsqu'il est entré dans le port de la Ciotat. Vous prétendez que plusieurs jours auparavant la duchesse était débarquée sur les côtes de France, et qu'elle était partie des flancs du *Carlo-Alberto*. Vous remontez ainsi à une époque antérieure où tout était consommé; vous seriez dans le droit de la vengeance, mais ce fait ne vous donnerait pas le droit qui découle d'une attaque instantanée.

Quant à l'hypothèse de l'arrestation de Napoléon lors de son arrivée de l'île d'Elbe, j'ignore entièrement, et M. le procureur-général d'Aix, ne sait pas plus que moi ce qu'auraient décidé les tribunaux de la restauration; ne nous jetons donc point dans des suppositions imaginées à plaisir.

« Cependant on veut bien m'accorder, au nom de M. le procureur-général, que les deux immunités aient pu exister en droit; mais il se place dans une autre thèse: l'homme à qui ces immunités appartiennent ne peut les invoquer; il faut qu'elles soient invoquées par les agens diplomatiques; et si le gouvernement étranger ne fait pas usage de l'exception, elle doit périr dans la main du malheureux qui voudrait y recourir pour se sauver de l'échafaud.

« L'intérêt, qui est la règle du droit, est aussi la règle de la compétence. Les deux immunités du naufrage et de la nationalité étant une fois accordées, elles doivent évidemment profiter à celui qu'elles protègent. »

M. Dupin, procureur-général, a soutenu le pourvoi dans toutes ses parties. Il dit que le devoir du gouvernement est de déjouer les trames criminelles. M<sup>me</sup> la duchesse de Berry peut correspondre en France avec des hommes assez dupes pour rêver une troisième ou une quatrième restauration, le gouvernement n'a pas le droit de demander son extradition. M. le procureur-général ajoute qu'on a trouvé à bord du *Carlo-Alberto* des mémoires et des plans pour régénérer la France. Ces mémoires contiennent des plans contre la centralisation; on y demande l'affranchissement des communes, l'abolition des contributions indirectes et la suppression entière de la taxe du sel. M. le procureur-général fait des vœux pour qu'après tant d'agitations la France goûte enfin le repos.

A cinq heures et demie, l'audience est levée, et le prononcé de l'arrêt remis à demain.

— Mgr. l'évêque de Chartres vient d'écrire à M. Bonneville, procureur du roi à Nogent-le-Rotrou, la lettre suivante, qui nous paraît pleine de dignité et d'indépendance, et poser les véritables rapports qui doivent exister entre le parquet et le clergé:

Chartres, 18 juillet 1832.

« Monsieur le procureur du roi,  
« Vous avez trouvé dans le silence momentané que j'ai gardé sur vo-

tre lettre du 25 juin une raison pour livrer cette lettre à la publicité. J'aurais cru que vous eussiez attribué ce retard apparent à la nécessité de ne répondre à une accusation vague et générale que par des faits précis, qui ne pouvaient résulter que de renseignements exacts, pour lesquels un délai de treize à quatorze jours n'était pas, ce me semble, trop considérable. Fallait-il moins de temps pour répondre à des généralités dans des termes tels que ceux de *chouannerie ecclésiastique, intrigues criminelles, bandes de curés, état qui ne peut durer, etc.* ?

« Après avoir recueilli tous les détails nécessaires pour fixer vos idées, j'aurais voulu les transmettre lorsque votre lettre a paru dans les journaux du département.

« Aujourd'hui, la démarche que vous avez cru devoir faire, et dont les relations entre les administrations diverses offrent bien peu d'exemples, a dû modifier essentiellement la manière dont il convient, Monsieur, que je vous réponde.

« Je me borne donc à vous déclarer que les rapports qu'on vous a faits sont de toute fausseté, et que le clergé de l'arrondissement de Nogent ne mérite aucun des reproches que vous accumulez contre lui dans votre lettre. Voilà pour le passé.

Quant à l'avenir, trouvez bon que je vous fasse connaître mes dispositions une fois pour toutes : ou les faits qu'on vous rapportera à la charge du clergé de Nogent tomberont sous le domaine de la loi, ou ils y seront étrangers. Dans ce dernier cas, vous conviendrez sans peine, Monsieur, que vous n'aurez pas à vous occuper des ecclésiastiques, ni de leurs démarches. Dans le premier, sûr de leur conduite, je suis loin de vous demandant grâce pour eux ; ils seraient eux-mêmes choqués d'une sollicitation pareille, qui semblerait les accuser indirectement. Tout ce que je désire, c'est que vous leur rendiez exacte justice. Mais je croirais vous faire injure en vous engageant à prendre pour règle un sentiment qui est, je n'en doute pas, dans votre inclination comme dans vos devoirs.

« J'ai l'honneur, etc. CLAUD., HÏP., évêque de Chartres. »  
( *Courrier de l'Europe.* )

## BELGIQUE.

BRUXELLES, 8 septembre.

### CHOLÉRA.

*Bruxelles.* — Du 7 septembre, à 9 heures du matin, au 8, à la même heure, 12 nouveaux cas, 7 décès, 6 guérisons.

*Hal,* du 5 au 6. — 5 cas nouveaux, 4 décès, 6 guérisons.

Nous apprenons que le gouvernement a l'intention de proposer une allocation au budget prochain pour servir à délivrer des médailles d'or de différentes valeurs, plus ou moins considérables, selon le mérite des actions, aux personnes qui se seront le plus distinguées par leur zèle et les services qu'elles auront rendus dans le service sanitaire, les soins et les secours donnés aux cholériques.

Nous ne pouvons qu'applaudir à ce projet. Il est utile et juste : utile, en ce qu'il excitera une émulation favorable à l'humanité souffrante ; juste, en ce qu'il assurera une récompense honorable et méritée à ceux qui auront rendu un véritable service à la société.

Nous nous félicitons de ce que notre gouvernement soit le premier qui ait eu cette utile et généreuse pensée.

Nous avons eu communication de plusieurs faits curieux observés à Hal pendant qu'y sévissait avec le plus de violence l'épidémie qui a ravagé cette ville plus que toutes les autres localités de la Belgique, mais qui heureusement diminue beaucoup aujourd'hui à Hal comme ailleurs. Les faits dont nous parlons confirment tout ce qui a été dit de l'influence de la peur en matière de choléra.

Une femme entre à l'hôpital atteinte seulement d'une diarrhée qu'on parvient à arrêter à l'aide des anti-phlogistiques. Elle entrait en convalescence, lorsque, dans le lit à côté du sien, une jeune fille vient à expirer dans le dernier période de l'épidémie régnante. La convalescente fut tellement frappée de cette mort, qu'elle retomba subitement malade et qu'elle a expiré quelque temps après.

Le père d'un jeune ouvrier qui travaillait dans un village assez éloigné de Hal, vient à mourir du choléra. La mère, après avoir bien lavé et assaini les vêtements de son mari, les envoie à son fils pour qu'il s'en serve à son usage. Le fils met ces vêtements, mais quelques heures après il se frappe tellement l'imagination du souvenir qu'ils avaient été portés par son père mort de l'épidémie, que dans le village où il travaillait et où l'on n'avait jusque-là constaté aucun cas de choléra, il est atteint de la maladie, que sa mère n'avait cependant pas gagnée au milieu de Hal même, où elle avait lavé et assaini ces mêmes vêtements qui avaient appartenu à son mari.

Un individu va un soir faire son estaminet dans un cabaret de cette ville ; on lui raconte en plaisantant que toute la famille était morte du choléra dans cette maison. Il retourne chez lui, et le lendemain il est atteint de la maladie et en meurt.

Voici un autre fait constaté à Hal et qui, sans être de nature à prouver la même chose que les faits précédents, est cependant utile à constater pour les médecins observateurs : Une fille convalescente du choléra a perdu par suite de la maladie la sensibilité du petit doigt et de l'annulaire de la main droite jusqu'au poignet.

NAMUR, 10 septembre.

### AFFAIRE TORNACO.

Aujourd'hui M. Lemaire, procureur du roi, a pris la parole et rap- pelé succinctement les charges qui pèsent sur chacun des accusés. Il a ensuite déclaré laisser la parole aux défenseurs, se réservant de répliquer.

M<sup>e</sup> Lelievre, avocat, a lu un long discours, dans lequel il a surtout insisté sur ce point : « Le traité des 24 articles a établi d'une manière

« positive les limites du territoire belge, et de celui du Grand-Duché. « Au-delà de ces limites, formellement reconnues par les grandes puis- sances et S. M. Léopold, ce n'est plus la Belgique, c'est un pays en « guerre avec les Belges ; les prévenus, habitant un territoire définitive- « ment retranché de la Belgique, ont donc pu, d'après des ordres su- « périeurs, agir hostilement contre les Belges, sans s'exposer à l'accusa- « tion d'avoir formé un complot contre l'état (Belge). Ce n'était plus « qu'une affaire de nation à nation, et les ordres sont venus uniquement « du général Goedeke, commandant à Luxembourg pour le roi « Guillaume. Tout ce qu'on pouvait et devait faire, c'était de considérer « les accusés comme prisonniers de guerre, et c'est encore comme tels « qu'il faut les regarder. »

M<sup>e</sup> Buydens prononce ensuite un discours écrit, dans lequel il s'at- tache principalement à expliquer ce que la loi entend par les mots *com- plot, complicité*, et à établir que ses liens sont à l'abri de cette incul- pation.

La parole est prise successivement par MM. les avocats Ghislain, Braas et Michaux. M<sup>e</sup> Braas déclare s'en rapporter à ce qu'ont dit ses collè- ges et se réserver le droit de répliquer au ministère public.

A une heure M. le président donne la parole au 6<sup>e</sup> défenseur ; M. Grooters se lève. M. le président lui dit : « Il est probable que vous « avez à parler plus d'un quart d'heure ? » — Oh ! oui, sans doute, répond M<sup>e</sup> Grooters en montrant un gros cahier. — « Eh ! bien, écou- « tons un autre de MM. les défenseurs. »

M<sup>e</sup> Thirion, avocat, est entendu, et après son discours, le président lève la séance, qui sera reprise aujourd'hui à 3 heures et demie.

## DES CORRESPONDANCES PARTICULIÈRES

DE LA GAZETTE DE FRANCE SUR NOS AFFAIRES.

La *Gazette de France* publie journellement des *correspondances par- ticulières* de Bruxelles, dont le but est probablement de répandre l'in- quiétude. Dans une de ces lettres, on nous apprend que le projet de Léo- pold est de rendre la Belgique tout-à-fait agricole et de sacrifier la na- vigation de l'Escaut, que c'est déjà une chose convenue avec les gran- des puissances. » Pour faire réussir ce projet, on userait de différentes ruses. Léopold aurait souscrit à un nouveau traité tout à l'avantage de la Hollande, dans les questions de navigation de l'Escaut, de la Meuse et des eaux intérieures, sous la condition qu'il ne serait apporté aucun changement à la dette et à la circonscription territoriale ; mais, comme il serait impossible au ministère actuel de se présenter devant les chambres un traité à la main, démentant les promesses et désavouant les paroles royales, Léopold aurait demandé que l'exécution de ce traité fût ren- voyée au printemps prochain, afin de disposer les esprits à le recevoir avec plus de résignation. On convoquerait donc les chambres pour le commencement du mois d'octobre ; les budgets de 1832 et les comptes de 1830 leur seraient soumis ainsi que plusieurs lois organiques, de ma- nière à ne les tenir assemblées que jusqu'au mois de février, époque à laquelle on les renverrait ; et comme on aurait obtenu d'elles le vote des dépenses sur le pied de guerre, plus tard on ferait considérer comme un immense avantage, entrant en compensation des sacrifices qui nous se- raient imposés, la réduction de ce budget sur le pied de paix ; et tandis que les regards inquiets se porteraient avec anxiété sur les difficultés vi- tales qui resteraient ajournées, on éloignerait des affaires tous les hom- mes qui ont pris une part active à la révolution, etc.

La *Gazette*, ou, si on veut, son correspondant, ajoute que si ces bruits se réalisaient, Léopold serait perdu, et cependant qu'elle a lieu de croire qu'ils se réaliseront ; les nouvelles qu'elle communique au public, sont, dit-elle, sorties de bonne source.

Notre habitude n'est pas de combattre des prédictions, quelque in- vraisemblables et quelque ridicules même qu'elles puissent paraître ; nous laissons faire le temps. Aujourd'hui cependant nous prions le corres- pondant de la *Gazette de France* de remarquer, que, s'il sait, lui, ce qui peut perdre le roi Léopold, il est probable que le roi Léopold le sait mieux que personne, et que, par conséquent, le projet qu'il lui attri- bue, est une pure invention, à moins de supposer que le prince veut se précipiter, de gaieté de cœur, dans le plus grand danger. Les qualités de notre Roi sont connues ; et si les lettres insérées dans la *Gazette* viennent réellement de Bruxelles et qu'elles n'aient pas été écrites à Paris, on ne saurait douter que l'auteur de ces lettres ne les connaisse aussi. Pourquoi donc entretenir le public de pareils contes et de pareilles prophéties ? Pourquoi mettre sur le compte d'un prince éclairé et très-prudent des desseins et un plan de conduite, qu'on n'oserait attribuer à l'homme le plus ordinaire qui aurait son bon sens ?

Nous le savons, les assertions les plus absurdes au fond, les récits les plus invraisemblables, présentés et répétés avec un peu d'art, s'accré- ditent auprès de certaines gens et manquent rarement de produire quel- que effet ; c'est ce que sait parfaitement le correspondant de la *Gazette* ; et quand il n'écrirait que pour messieurs les orangistes, la peine qu'il se donne ne serait pas tout-à-fait inutile.

Quant à la *Gazette* elle-même, qui accueille de semblables commu- nications, nous ne comprenons pas trop ce qu'elle veut, ni où tendent ses vues, en s'occupant de nos affaires. Que gagnerait-elle à empirer, par ses correspondances inquiétantes, la situation de la Belgique ? La *Gazette* nous répondra (si elle trouve à propos de nous répondre) que ce n'est pas elle qui parle dans ces lettres, que c'est l'opinion particulière de celui qui lui transmet les nouvelles de notre pays ; et il faudra que nous nous contentions de cette justification. Cependant, nous lui faisons encore une fois observer que ces variations, ces contradictions sur nos affaires ne peuvent que lui nuire en Belgique, et que le lecteur, en général, ne fait pas de distinction entre les articles de fonds d'un journal et les articles communiqués d'un de ses correspondans habituels. ( *C. de la Meuse.* )

## HISTOIRE NATURELLE.

DE L'ÂME DES PLANTES.

Les végétaux forment le plus bel ornement de la nature; celle-ci ne s'en revêt que dans ses momens de joie et de plaisir, dans ses jours d'apparat; elle ne les montre que sous les climats heureux, dans les pays favorisés. A chaque printemps c'est une vie nouvelle qui s'empare de la terre, la gonfle et la féconde; c'est dans cette extase de bonheur que les plantes germent, grandissent et ouvrent les unes après les autres leurs transparentes corolles. Aux pôles il n'y a que des lichens, des mousses, des plantes parasites ou débiles, parce que le froid, l'air glacé, ne conviennent pas à des êtres que Dieu fit si délicats et si tendres. Les végétaux ne décorent ainsi que de grandes zones sur la terre, à peu près parallèles à l'équateur, et si l'on pouvait contempler le globe terrestre à vol d'aigle, on le verrait comme une sphère enveloppée vers son milieu d'une belle ceinture verte: c'est la région des plantes.

La nature nous parle par les plantes qui la couvrent; il y a une éloquence dans les fleurs, il y a un langage que les végétaux expriment; ce sont des mots, c'est une langue hiéroglyphique dont Aimé-Martin, comme un autre Champollion, nous a donné la clef. Il y a plus, c'est que les âmes pures, les cœurs généreux sont seuls capables de comprendre le langage des fleurs; il faut de la conscience, de la foi, pour croire à la langue dont la nature nous a donné les lettres; il faut de l'élevation dans les sentimens, pour comprendre cet alphabet inscrit au front du globe terrestre par le doigt de ce Dieu qui l'a tiré du néant. En effet, avec quelle joie des enfans ne cueillent-ils pas les fleurs de la prairie! Leurs bouquets ne sont que les reflets de la pureté de leurs cœurs; ils comprennent, eux, ce que disent les corolles aux mille couleurs, parce que le souffle du vice n'a pas encore souillé leurs jeunes âmes. Voyez la jeune fille osant à peine détacher de sa tige la fleur des bois, parce que dans son innocence elle croit que la plante est comme elle, et qu'une main suffit pour la ternir ou pour lui faire mal. Linnée, devenu le plus grand botaniste de l'univers, croyait dans son enfance ne pouvoir mieux exprimer son amour pour l'auteur de ses jours et son respect pour Dieu, qu'en ornant chaque matin de fleurs champêtres l'autel où son père, ministre de l'église réformée, faisait l'office saint. Les hommes même, quand ils sont emportés par l'élan de la reconnaissance, du respect ou de la joie, ne peuvent plus exprimer leurs sentimens par des paroles; ils deviennent muets et demandent à la nature de parler pour eux; elle leur prête alors ses productions végétales, et les chemins sont jonchés de fleurs pour être foulées aux pieds du prêtre, du vainqueur des batailles, du roi de la nation, et les rues des villes sont ornées d'avenues improvisées, et les croisées sont couvertes de branchages. Est-ce le sentiment de la douleur qui les domine et brise leur cœur, ce sont les cyprès, les ifs, qu'ils emploient pour exprimer leur tristesse. Impuissance de l'homme! Quand il est trop ému, le silence devient son langage, et c'est à Dieu, c'est à la nature, qu'il demande de devenir son interprète.

PIÈCE INÉDITE.

(La suite au prochain numéro.)

## NAPOLÉON II.

IV.

(Suite et fin, voyez n° 214.)

Oui, l'aigle, un soir, planait aux voûtes éternelles,  
Lorsqu'un grand coup de vent lui cassa les deux ailes;  
Sa chute fit dans l'air un foudroyant sillon:  
Tous alors sur son nid fondirent pleins de joie;  
Chacun selon ses dents se partagea la proie:  
L'Angleterre prit l'aigle, et l'Autriche l'aiglon!

Vous savez ce qu'on fit du géant historique.  
Pendant six ans, on vit, loin, derrière l'Afrique,  
Sous le verrou des rois prudens,  
— Oh! n'exilons personne! oh! l'exil est impie! —  
Cette grand figure en sa cage accroupie,  
Ployée, et les genoux aux dents!  
Encor si ce banni n'eût rien aimé sur terre! —  
Mais les cœurs de lion sont les vrais cœurs de père.  
Il aimait son fils, ce vainqueur!  
Deux choses lui restaient dans sa cage inféconde,  
Le portrait d'un enfant et la charte du monde,  
Tout son génie et tout son cœur!

Le soir, quand son regard se perdait dans l'alcove,  
Ce qui se remuait dans cette tête chauve,  
Ce que son œil cherchait dans le passé profond,  
— Tandis que ses geôliers, sentinelles placées  
Pour guetter nuit et jour le vol de ses pensées,  
En regardaient passer les ombres sur son front; —

Ce n'était pas toujours, sire, cette épopée  
Que vous aviez naguère écrite avec l'épée:  
Arcole, Austerlitz, Montmirail;  
Ni l'apparition des vieilles pyramides;  
Ni le pacha du Caire et ses chevaux numides  
Qui mordaient le vôtre au poitrail;

Ce n'était pas le bruit de bombe et de mitraille  
Que vingt ans, sous ses pieds, avait fait la bataille  
Déchaînée en noirs tourbillons,  
Quand son souffle poussait sur cette mer troublée  
Les drapeaux frissonnans, penchés dans la mêlée  
Comme les mâts des bataillons;

Ce n'était pas Madrid, le Kremlin et le Phare,  
La diane au matin fredonnant sa fanfare,  
Le bivouac sommeillant dans les feux étoilés,  
Les dragons chevelus, les grenadiers épiques,  
Et les rouges lanciers fourmillant dans les piques,  
Comme les fleurs de pourpre en l'épaisseur des blés.

Non, ce qui l'occupait, c'est l'ombre blonde et rose  
D'un bel enfant qui dort la bouche demi-close,  
Gracieux comme l'Orient,  
Tandis qu'avec amour, sa nourrice, enchantée,  
D'une goutte de lait au bout du sein restée,  
Agace sa lèvres en riant!

Le père alors posait ses coudes sur sa chaise,  
Son cœur plein de sanglots se dégonflait à l'aise,  
Il pleurait, d'amour éperdu... —  
Sois béni, pauvre enfant, tête aujourd'hui glacée,  
Seul être qui pouvait distraire sa pensée  
Du trône du monde perdu!

V.

Tous deux sont morts. — Seigneur, votre droite est terrible!  
Vous avez commencé par le maître invincible,  
Par l'homme triomphant;  
Puis vous avez enfin complété l'ossuaire:  
Dix ans vous ont suffi pour filer le suaire  
Du père et de l'enfant!

Gloire, jeunesse, orgueil, biens que la tombe emporte!  
L'homme voudrait laisser quelque chose à la porte,  
Mais la mort lui dit non!  
Chaque élément retourne où tout doit redescendre.  
L'air reprend la fumée, et la terre la cendre:  
L'oubli reprend le nom.

VI.

O révolutions! j'ignore,  
L'œil penché sur ces grands tableaux,  
Ce que Dieu dans l'ombre élabore  
Sous le tumulte de vos flots.  
La foule vous hait et vous raille:  
Mais qui sait comment Dieu travaille?  
Qui sait si l'onde qui tréssaille,  
Si les cris des gouffres amers,  
Si les éclairs et les tonnerres,  
Si la trombe, aux ardentés serres,  
Seigneur, ne sont pas nécessaires  
À la perle que sont les mers!  
Pourtant cette tempête est lourde  
Aux princes comme aux nations;  
C'est une mer aveugle et sourde  
Qu'un peuple en révolutions!  
Que sert ta chanson, ô poète?  
Ces chants que ton génie émiette,  
Tombent à la vague inquiète  
Qui n'a jamais rien entendu!  
Ta voix s'enroue en cette brume,  
Le vent disperse au loin ta plume,  
Pauvre oiseau chantant dans l'écume  
Sur le mât d'un vaisseau perdu!  
Longue nuit! tourmente éternelle!  
Le ciel n'a pas un coin d'azur.  
Hommes et choses péle mêle,  
Vont roulant dans l'abîme obscur.  
Tout dérive et s'en va sous l'onde,  
Rois au berceau, maîtres du monde,  
Le front chauve et la tête blonde,  
Grand et petit Napoléon!  
Tout s'efface, tout se délie,  
Le flot sur le flot se replie,  
Et la vague qui passe oublie  
Leviathan comme Aleyon!

VICTOR HUGO.

## COMMERCE.

PRIX DES HUILES A LILLE, 7 septembre.

	Graines.		Huiles.		Tourteaux.	
Colza . . . . .	20 00	23 00	76 50	77 00	9 75	10 25
OEillette . . . . .	24 75	26 00	110 00	110 25	8 00	8 25
Id. bon goût . . . . .	" "	" "	111 00	112 00	00 00	00 00
Lin . . . . .	18 00	20 00	80 00	80 25	15 00	16 50
Caméline . . . . .	18 00	19 00	84 00	00 00	9 50	00 00
Chanvre . . . . .	13 00	14 00	84 00	00 "	9 00	00 00
Huile épurée pour quinquets			82 50	83 00		
Idem " réverbères			80 50	81 00		

## BOURSES.

ANVERS, 7 septembre.

Emprunt de 12 millions	99 1/4	A	Emprunt romain	79	P
" de 10 millions	99 1/4	A	Lots	381 1/2	
" Rotschild	74 5/8	P	Napolitains	76	P
Autriche métalliques	89	P	Guebhard	79 1/2	
Lots de Pologne	99	P	Rente perp. espag. à Paris		
Rentes remb. (los-renten)	88		" " à Amsterdam	51 7/8 à 52	

(Samedi 8, jour férié à la bourse d'Anvers.)

PARIS, 7 septembre.

Rentes 5 p. cent au comptant, jouissance du 22 mars 1830, 99 fr. 55 c. — 4 1/2 p. cent, jouissance du 22 sept. 00 00. — 3 p. cent, jouissance du 22 juin 1830, 69 60. — Act. de la banque, 1660 00. — Certific. Falconnet, 81 70. — Cortès d'Espagne, 00 00. — Emprunt royal d'Espagne 1830, 78 3/4. — Rente perpétuelle d'Espagne, 58 5/8. — Emprunt d'Haïti, 000 00. — Emprunt belge, 78 1/8. — Emprunt romain, 81 1/8.

AMSTERDAM, 7 septembre.

Dette active 43 7/8. Billets de change 16 3/4. Synd. d'amortissement 73 7/8. Rente perp. d'Amsterdam 52 3/16. Métalliques 85 1/2.

LONDRES, 5 septembre.

Consolidés, 84 5/8 à 1/2.

VIENNE, 30 août.

Métalliques. — 87 15/16. Act. de la banque 1141 1/2.

## ANNONCE

1889. On demande un ouvrier plombier.  
S'adresser chez E. Brabant-Lemielle.

IMPRIMERIE DE H. LOUVET, MARCHÉ AUX HERBES.